

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



BILAN ET PERSPECTIVES • ANNÉE 1

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



BILAN ET PERSPECTIVES • ANNÉE 1

INTRODUCTION6
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 1 DU PACTE7
Engagement 1 Changer le regard	8
NOS RÉALISATIONS.8
Objectif 1 ☉ Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale.	8
Objectif 2 ☉ Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion . .	6
Objectif 3 ☉ Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale	9
FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE	10
P10 Action n° 17 Une expérimentation estivale de la Nuit de la Solidarité	P10 Action n° 10 Des formations sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales
QUELQUES CHIFFRES	11
NOS PERSPECTIVES	11
P11 Action n° 12 Des nouvelles formations aux principes du Logement d'Abord	P11 Actions n° 15 et n° 16 Un Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et en situation de handicap
Engagement 2 Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire	13
NOS RÉALISATIONS.	13
Objectif 4 ☉ Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes.	13
Objectif 5 ☉ Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité.	13
Objectif 6 ☉ Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes.	14
FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE	15
P15 Actions n° 23, n° 24, n° 26, n° 29 Le Paris du quart d'heure solidaire: de nouveaux services et structures de proximité dans les arrondissements depuis la signature du Pacte...	P15 Action n° 25 Approvisionnement des structures de l'aide alimentaire parisienne en produits frais et en circuit court
P15 Actions n° 36 Un nouveau schéma départemental en matière de domiciliation administrative	P15 Action n° 29 Les acteurs culturels s'engagent dans la lutte contre l'exclusion
QUELQUES CHIFFRES	16
NOS PERSPECTIVES	17
P17 Action n° 21 Un objectif de 40 % de logement public d'ici 2035	P17 Actions n° 23 et 25 De nouveaux services de proximité: bagageries, halte de nuit, accueil de jour, épiceries solidaires et cuisines partagées!

SOMMAIRE

Engagement 3 Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide 18

NOS RÉALISATIONS. 18

Objectif 7 ➔ **Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité 18****Objectif 8** ➔ **Aller vers et emmener vers 19****Objectif 9** ➔ **Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement 19****Objectif 10** ➔ **Donner à chacun les clés de son autonomie. 20**

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE 21

P 21 Action n° 42 Le Bus de la Solidarité du Barreau de Paris agit pour l'accès aux droits

matériel numérique aux associations et aux personnes les plus précaires

P 21 Actions n° 43 Faciliter l'accès au**P 22 Action n° 55** Une hausse des aides pour lutter contre la précarité énergétique

QUELQUES CHIFFRES 22

LES PERSPECTIVES DE L'ANNÉE À VENIR. 22

P 22 Action n° 39 Les structures de la Ville de Paris s'adaptent pour accueillir des animaux domestiques

en place d'un accompagnement social dans les bains-douches

P 23 Action n° 49 Aller-vers les personnes en situation d'exclusion : un projet de mise**P 21 Action n° 58** Un nouveau règlement du fonds d'aide aux jeunes Parisiennes et Parisiens**Engagement 4 Garantir un accompagnement sans rupture .24**

NOS RÉALISATIONS. 24

Objectif 11 ➔ **Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion. 24****Objectif 12** ➔ **Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion. 25****Objectif 13** ➔ **Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu 25**

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS. 27

P 27 Action n° 68 Amélioration du fonctionnement de la CCAPEX**P 27 Action n° 69** Le 18e arrondissement est maintenant couvert par une nouvelle Équipe de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins (ELIAHS)

QUELQUES CHIFFRES 27

LES PERSPECTIVES DE L'ANNÉE À VENIR. 28

P 28 Action n° 78 Une nouvelle grille de cotation pour accéder au logement social**P 28 Action n° 91** Une expérimentation de coffre-fort numériques dans les espaces solidarité insertion (ESI)

REMERCIEMENTS 29

INTRODUCTION

Le 29 juin 2022, 23 acteurs institutionnels et associatifs ont confirmé leur engagement dans la lutte contre la pauvreté en signant le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. Cette étape supplémentaire dans la coopération entre les acteurs mobilisés sur ce sujet a permis d'identifier 93 actions à mettre en œuvre collectivement d'ici 2026.

Cette première année de mise en œuvre du Pacte a confirmé toute la pertinence du cadre d'échanges établi, notamment au regard du contexte actuel. En effet, après plusieurs mois de crise sanitaire, l'inflation continue de fragiliser davantage les Parisiennes et Parisiens: le recours à l'aide alimentaire est massif, la fréquentation de l'ensemble des dispositifs de veille sociale est inédite, les dispositifs d'hébergement demeurent saturés dans un contexte où le nombre de personnes à la rue décomptées lors de la dernière Nuit de la Solidarité, a augmenté de 16 %, les fragilités au sujet de la santé mentale se confirment. Les situations sont aussi diverses que complexes, nécessitant souvent la

mise en place d'un cadre partenarial pour apporter des solutions.

Face à ces défis, la mobilisation des acteurs de la lutte contre l'exclusion a été exemplaire. Conformément aux objectifs fixés conjointement, chacun des signataires a pu lancer des chantiers importants, dans son champ de compétences. Parallèlement, l'année qui vient de s'écouler a permis de créer une dynamique de travail: notre collectif s'est structuré et s'est renforcé grâce à des rencontres régulières, des pistes de travail partagées et la mise en œuvre des 70 actions jugées prioritaires.

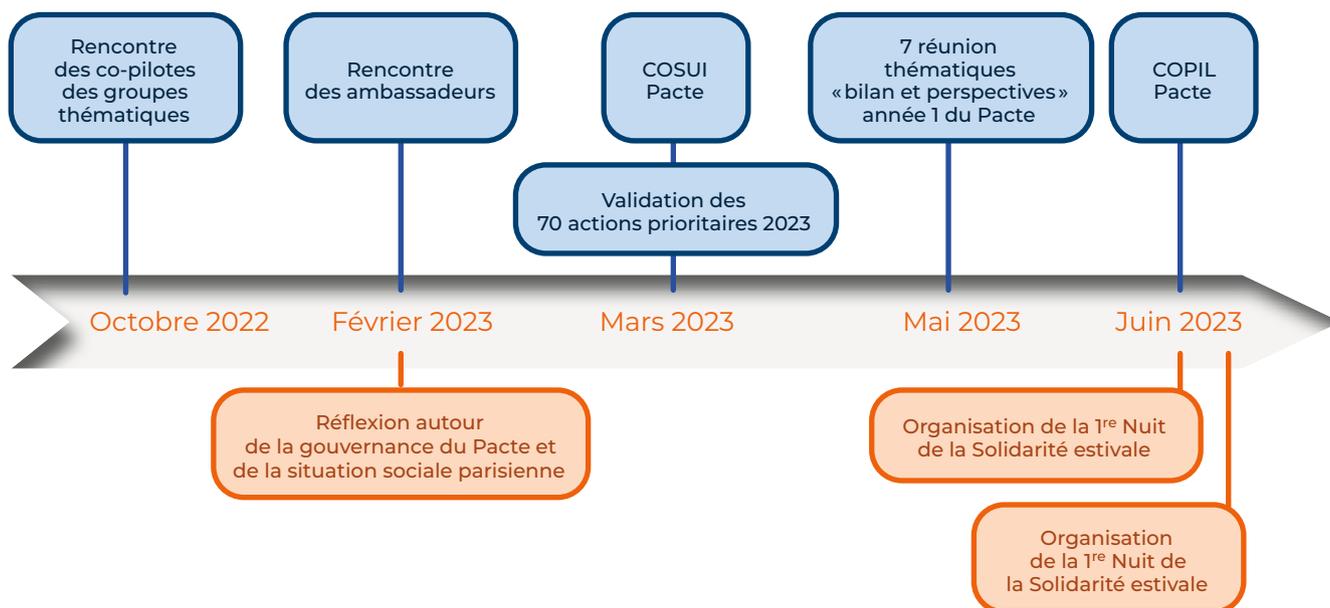
Depuis un an, de nombreuses réalisations ont ainsi vu le jour pour améliorer le quotidien des Parisiennes et Parisiens exclu·es: création de nouveaux dispositifs pour les femmes, de 2 nouvelles pensions de famille, gratuité du stationnement des véhicules des acteurs de la solidarité, expérimentation de la Nuit de la Solidarité estivale dans 3 arrondissements, recrutement de psychologues mobiles mis à disposition des structures AHI, hausse des aides pour lutte

contre la précarité énergétique, rénovation du 115, nouveau schéma de domiciliation administrative...

Les enjeux de l'année à venir restent importants. Des efforts devront être poursuivis notamment sur la prise en charge des troubles en santé mentale et sur l'aide alimentaire. L'année 2024 sera également marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui affectera le

quotidien des personnes en précarité. Les prochains mois seront par ailleurs consacrés à renforcer le collectif en associant plus étroitement les partenaires de la lutte contre l'exclusion et en travaillant à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 1 DU PACTE

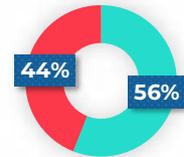




Engagement

1

Changer le regard



■ Actions démarrées
■ Actions restant à démarrer

NOS RÉALISATIONS

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action 1 – Informer et sensibiliser le grand public à la lutte contre la pauvreté

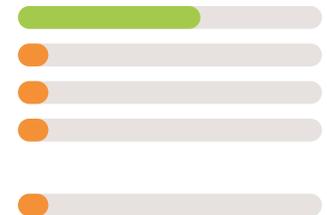
Action 2 – Organiser une semaine de la Solidarité

Action 3 – Élaborer une stratégie de changement de regard

Action 4 – Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

Action 5 – Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leur quartier

Avancement



Objectif 2 ► Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Action 6 – Réaliser un état des lieux et une recherche sur la participation à Paris

Action 7 – Mettre en place un outil partagé type passeport du bénévole

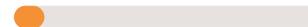
Avancement



Action 8 – Favoriser l'engagement des jeunes et des étudiants notamment sur des activités sportives et culturelles



Action 9 – Créer un module de formation portant sur l'identification des problèmes de santé des jeunes



Objectif 3 ▶ Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action 10 – Créer deux modules de formation sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales



Action 11 – Former les professionnels aux besoins spécifiques des jeunes adultes



Action 12 – Sensibiliser les acteurs sociaux aux principes du Logement d'abord



Action 13 – Soutenir les structures d'hébergement et de logement accompagné à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements



Action 14 – Renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures AHI



Action 15 – Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap



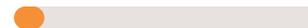
Action 16 – Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées



Action 17 – Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale



Action 18 – Renforcer la coordination de l'observation du sans-domicilisme à Paris



Avancement

L'expérimentation, pour la première fois, d'une Nuit de la Solidarité, à la période estivale, 2023 constitue un temps fort de cette première année du Pacte.

En parallèle, d'autres actions ont été menées en vue de **sensibiliser et d'informer le grand public aux enjeux de la lutte contre l'exclusion**, au travers notamment du développement des formations « B.A-BA de la Grande Exclusion » dispensées par les associations La Cloche et Entourage à la Fabrique de la Solidarité. L'ouverture sur le quartier des structures d'hébergement ou de veille sociale s'est traduit concrètement : par l'organisation de portes ouvertes ou par la mise en place des Rencontres Culture et Solidarité du 13^e arrondissement en partenariat avec la mairie d'arrondissement, les centres d'hébergement, les bibliothèques et le conservatoire Maurice Ravel.

La sensibilisation et l'information des professionnels du champ social a également fait l'objet d'initiatives. Le Samu-social de Paris s'est engagé au travers de sa mission Interface qui sensibilise les professionnels sur les droits des personnes âgées, handicapées et les dispositifs d'hébergement. La Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France a créé deux modules de formations destinés aux professionnels de santé et aux professionnels du social.

Une recherche sur les instances de participation des personnes accueillies et accompagnées est également en cours avec un premier questionnaire transmis aux structures sociales ayant permis d'obtenir 115 réponses.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Action n° 17

Une expérimentation estivale de la Nuit de la Solidarité

Depuis 2018, la Ville de Paris, en lien avec ses partenaires, organise la Nuit de la Solidarité chaque année en hiver. Cette opération de décompte des personnes sans solution d'hébergement ou de logement vise à mieux connaître le profil des personnes sans-abri et à adapter les politiques publiques en fonction de leurs besoins.

Pour la première fois en 2023, la Ville de Paris a expérimenté la Nuit de la Solidarité en période estivale dans trois arrondissements pré-identifiés par le Conseil scientifique de la Nuit de la Solidarité : les 8^e, 12^e et 20^e. Celle-ci a eu lieu dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 juin et a rassemblé près de 500 bénévoles et professionnels.

817 personnes à la rue ont été recensées lors de cette nuit.

L'analyse approfondie des résultats permettra de mieux appréhender les problématiques de saisonnalité rencontrées par les personnes à la rue.

[Pour en savoir plus sur les premiers résultats.](#)



Action n° 10

Des formations sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France (CRA-MIF) a créé deux modules de formations. Le premier module s'adresse aux travailleurs sociaux et leur permet de mieux identifier les fragilités en santé des personnes qu'ils accompagnent. Le second s'étend sur une journée et vise à sensibiliser les médecins et professionnels de santé aux déterminants sociaux des fragilités en même temps qu'il les aide à adapter leur protocole de consultations aux personnes en situation de fragilité sociale. Des sessions test de ces formations ont été réalisées, avec un taux de satisfaction supérieur à 85%, validant le dispositif.

Un cahier des charges « sensibilisation santé » pour les opérateurs de l'accompagnement social est donc disponible et peut être déployé à la demande de tous les partenaires du PACTE.

[Plus d'informations sur ces formations.](#)



QUELQUES CHIFFRES

295 professionnels ont été formés aux principes du Logement d'Abord.

Déploiement de **8** psychologues auprès de structures de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) au premier semestre 2023.

Près de **500** volontaires, bénévoles et professionnels, ont permis de couvrir les trois arrondissements participant à l'expérimentation de la première Nuit de la Solidarité estivale.



NOS PERSPECTIVES

Action n° 12

Des nouvelles formations aux principes du Logement d'abord

La logique du Logement d'abord positionne l'accès au logement comme un point de départ du parcours d'accompagnement et d'insertion sociale et professionnelle plutôt que l'aboutissement d'un long parcours avec une période en hébergement. Or, face à une multiplicité de dispositifs et de circuits pour accéder au logement, il est parfois difficile pour les travailleurs sociaux d'accompagner les personnes sans domicile dans leurs démarches de recherche de logement.

C'est pourquoi la Ville de Paris, avec le soutien de ses partenaires, a mis en place un programme de formation sur l'accès au logement des publics prioritaires en direction des travailleurs sociaux.

Entre septembre et décembre 2022, 295 professionnels ont été formés au travers d'un séminaire et de deux cycles de quatre modules à la carte. Au total, ce sont 430 unités de formation qui étaient dispensées auprès de ces professionnels, puisque de nombreux professionnels ont participé à plusieurs modules. Environ la moitié des participants étaient des agents de la Ville de Paris, l'autre moitié provenant quasi exclusivement du secteur associatif.

Quelques chiffres :

- 1/3 de professionnels des services sociaux polyvalents
- 1/4 de professionnels du secteur de l'hébergement

- 1/5 de professionnels des équipes d'accompagnement liés au logement,
- 1/10 de professionnels du secteur de la veille sociale (ESI et PSA principalement)

Les trois-quarts des professionnels formés étaient des intervenants sociaux (76 %), et 15 % étaient des cadres, majoritairement des coordinateur·rices (6 %) ou chef·fes de service (5%).

En 2023, la Ville de Paris a poursuivi cette action au travers de deux grands séminaires de formation, en mai et septembre, et deux cycles de modules à la carte. Un accent particulier a été mis sur les acteurs de la veille sociale avec un séminaire de formation aux professionnels de ce secteur organisé le 16 mai 2023. L'objectif est de favoriser l'accompagnement au logement des personnes sans-abri rencontrées par les équipes mobiles, maraudes, et structures de premier accueil (ESI, PSA, accueils de jour). Les formations au Logement d'abord se poursuivent en 2023 et 2024.

Pour en savoir plus sur le plan Logement d'abord à Paris : cliquer ici



Actions n° 15 et n° 16

Un séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et en situation de handicap

Dans le cadre de l'action 15 et 16 du Pacte de lutte contre l'exclusion « **Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** », la Ville de Paris et le Samu social de Paris souhaitent organiser un **événement entre professionnels du champ social et médico-social**.

Des ateliers seront proposés autour de la réduction des risques et les addictions, la coopération entre le secteur social et médico-social et l'accompagnement de la fin de vie des personnes en situation de précarité.

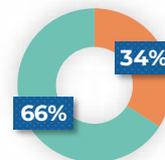




Engagement

2

Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire



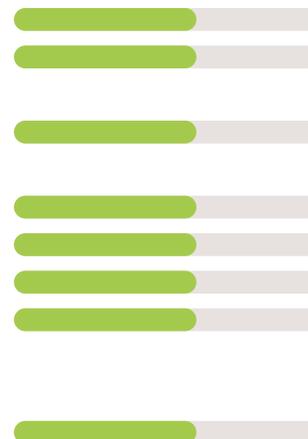
■ Actions restant à démarrer
■ Actions démarrées

NOS RÉALISATIONS

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

- Action 19 – Développer les dispositifs d'intermédiation locative
- Action 20 – Développer l'offre d'hébergement en diffus dans le logement privé ou le logement social en intercalaire
- Action 21 – Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et en Pension de famille
- Action 22 – Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité
- Action 23 – Déployer des structures de proximité: bagageries, casiers solidaires, haltes
- Action 24 – Développer et adapter l'offre des restaurants solidaires
- Action 25 – Développer le réseau des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées pour garantir une meilleure autonomie des ménages dans l'accès à l'alimentation
- Action 26 – Développer les territoires zéro chômeur de longue durée

Avancement



Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action 27 – Réaliser une cartographie des acteurs impliqués pour l'accès à la culture

Action 28 – Créer un module de formation sur l'accès à la culture et les droits à la culture

Action 29 – Réviser les modalités d'accueil du public dans les lieux de culture pour les rendre plus accessibles aux publics en situation d'exclusion

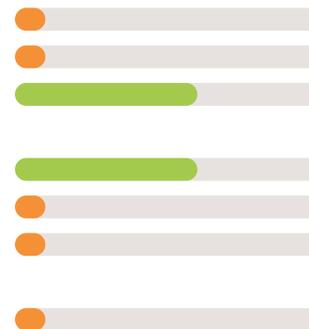
Action 30 – Organiser des actions culturelles dans les lieux sociaux

Action 31 – Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

Action 32 – Faciliter l'accès des structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs de proximité

Action 33 – Développer les opportunités de séjours et d'activités touristiques pour les jeunes, familles et personnes isolées en situation d'exclusion

Avancement



Objectif 6 ► Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

Action 34 – Développer la Nuit de la Solidarité à l'échelle métropolitaine

Action 35 – Penser l'urgence sociale à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la Métropole

Action 36 – Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Avancement



L'ambition d'une Ville du quart d'heure solidaire et de la territorialisation des services doit trouver un écho pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, y compris les plus vulnérables.

Des projets ont été menés en matière d'accès à l'hébergement et au logement, parmi lesquelles la captation de logements en intermédiation locative ou la création de 2 nouvelles pensions de famille.

Ces actions resteront à consolider dans les prochains mois compte tenu de la saturation actuelle du parc d'hébergement parisien. **Les enjeux de renforcement de l'aide alimentaire sont également majeurs**, en témoignent les nombreux projets qui ont vu le jour en 2023: création du réseau bio et local

Vif!, pérennisation des petits déjeuners solidaires, ouverture estivale du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville aux personnes sans domicile, ou encore développement des cuisines partagées.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 sera à la fois un point d'attention pour maintenir un haut niveau d'exigence sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion mais aussi une opportunité d'inclusion des personnes aux événements sportifs et aux célébrations.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Actions n° 23, n° 24, n° 26, n° 29

La Ville du quart d'heure solidaire: de nouveaux services et structures de proximité dans les arrondissements depuis la signature du Pacte...

<p>Dans les 5^e et 20^e arrondissements 2 nouvelles pensions de Famille agréées en 2022 représentant 43 logements.</p> 	<p>Dans le 20^e arrondissement Lancement de l'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</p> 	<p>Dans Paris Centre Ouverture estivale du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville pour proposer un repas aux personnes en situation de rue</p> 
<p>Dans les 6^e, 17^e et 18^e arrondissements 3 nouvelles bagageries vont être financées dans ces arrondissements pour une ouverture au cours de l'année 2024.</p> 	<p>Dans le 20^e arrondissement Un projet de halte de nuit est actuellement porté par la Mairie du 20^e, dans ses locaux. Des travaux d'aménagement vont être réalisés et le projet sera porté par Emmaüs Solidarité.</p> 	

Actions n° 36

Un nouveau schéma départemental en matière de domiciliation administrative

Le département parisien s'est doté en 2023 d'un nouveau schéma départemental en matière de domiciliation administrative.

Ce nouveau schéma comporte trois axes:

- Mieux répondre à l'augmentation croissante de la demande de domiciliation;
- Améliorer la qualité du service rendu aux personnes domiciliées;
- Faciliter l'effectivité de l'accès au droit des personnes domiciliées.

Sur ce sujet, l'enjeu métropolitain est majeur compte tenu de la mobilité des personnes. L'enjeu régional est pris en compte

dans l'axe stratégique n° 1 avec l'objectif de favoriser l'émergence d'une vision régionale partagée par l'ensemble des départements franciliens des enjeux de la domiciliation pour répondre au mieux aux besoins des personnes et favoriser le rééquilibrage de l'offre.

Pour plus d'informations sur le schéma départemental de domiciliation: [cliquer ici](#)



Direction régionale et interdépartementale de l'Habitement et du Logement (Drihl)



Action n° 25

Approvisionnement des structures de l'aide alimentaire parisienne en produits frais et en circuit court

Depuis janvier 2023, le dispositif Vif! Circuits courts alimentaires, filiale de la Croix-Rouge insertion, propose d'approvisionner à titre gracieux grâce au soutien financier de la Ville de Paris, des structures de l'aide alimentaire parisienne assurant des distributions, gérant des épiceries sociales et solidaire ou

animant des cuisines partagées. Les denrées sont issues de producteurs bio et locaux (dans un rayon de 150 km autour d'eux). 15 dispositifs d'aide alimentaire subventionnés par la Ville, dont 5 épiceries, adhèrent à ce dispositif.



Action n° 29

Les acteurs culturels s'engagent dans la lutte contre l'exclusion

Depuis 2021, avec le soutien de la Ville de Paris, la Chorba et la Fondation de l'Armée du Salut proposent des petits déjeuners assis dans des lieux culturels parisiens de Paris Centre (Gaîté lyrique, Centre Pompidou, MPAA de la Canopée, Lafayette Anticipations). Cette année, le dispositif, très apprécié des personnes accueillies, a pu être pérennisé toute l'année: il bénéficie maintenant d'un budget annuel sanctuarisé par la Ville de Paris. L'hiver dernier, 8494 petits déjeuners ont été servis et 65 activités culturelles proposées dans 10 lieux culturels différents.

L'association Cultures du Cœur favorise l'insertion des plus

démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Pour permettre aux personnes en situation d'exclusion d'investir des lieux culturels, de se rassembler et de partager autour de la culture, elle a permis à 292 structures sociales parisiennes d'effectuer plus de 26 000 réservations gratuites d'activités auprès de ses partenaires culturels sur le territoire parisien.

• Pour en savoir plus sur les petits déjeuners solidaires: [cliquer ici](#)

• Pour en savoir plus sur les activités et les offres proposées par Cultures du Cœur: [cliquer ici](#)



QUELQUES CHIFFRES

Plus de **800 000 €** de crédits ont été consacrés en 2023 aux bagageries, assurant ainsi le fonctionnement des 8 bagageries du territoire parisien et 3 nouveaux projets à venir en 2024



De décembre 2022 à juin 2023, **5 910** personnes bénéficiaires du dispositif Vif! Circuits courts alimentaires, soit **32,8** tonnes de denrées bio et locales distribuées



De janvier à août 2023, l'équivalent de **28 359** repas ont été distribués chaque jour à Paris soit **6,8 millions** de repas au total.



Près de **500** volontaires, bénévoles et professionnels, ont permis de couvrir les trois arrondissements participant à l'expérimentation de la première Nuit de la Solidarité estivale



NOS PERSPECTIVES

Action n° 21

Un objectif de 40 % de logement public d'ici 2035

En 2022, la Ville de Paris a élaboré sa Stratégie Logement 2035, dans laquelle elle s'est engagée à se projeter au-delà des obligations au titre de la loi SRU en visant **un taux de 40 % de logement public, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logement abordable, à l'échéance de 2035**. Pour ce faire, la Ville s'engage à produire chaque année 4 000 logements

sociaux et autant de logements abordables.

Cette ambition à long terme a été déclinée dans une Convention de la délégation des aides à la pierre (DAP) 2023-2028 ambitieuse : 25 500 logements sociaux sur cette période, dont 30 % de PLAI.



Direction régionale et interdépartementale de l'Habitement et du Logement (Drihl)



Actions n° 23 et 25

De nouveaux services de proximité : bagageries, halte de nuit, accueil de jour, épiceries solidaires et cuisines partagées

Deux projets de bagageries sont à l'étude dans les 9^e et 10^e arrondissements. Ces projets porteront à 15 le nombre de bagageries sur le territoire parisien.

Deux projets d'ouverture d'épiceries à Paris Centre et Paris 18^e sont accompagnés. Les ateliers culinaires et de sensibilisation ont repris dans la plupart des épiceries après une période d'interruption liée au Covid.

Deux nouveaux projets de cuisines partagées ouvriront en 2023 et une cuisine mobile pourra se déplacer sur de nouveaux sites.

« L'oasis » un accueil de jour pour femmes isolées géré par le **Samusocial de Paris**, ouvrira dans les prochains mois.

Pour plus d'informations sur le Pacte parisien de Lutte contre l'Exclusion : [cliquer ici](#)



Direction régionale et interdépartementale de l'Habitement et du Logement (Drihl)

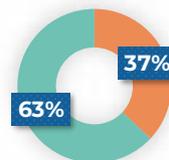


samusocial
Paris

Engagement

3

Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide



■ Actions restant à démarrer

■ Actions démarrées

NOS RÉALISATIONS

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action 37 – Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

Action 38 – Renforcer les missions d'accompagnement sociolinguistique

Action 39 – Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

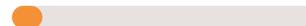
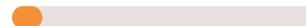
Action 40 – Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

Action 41 – Conforter l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ dans les structures AHI

Action 42 – Renforcer les dispositifs d'aide pour les femmes à la rue

Action 43 – Développer l'autonomie numérique des publics des structures d'AHI et garantir leur accès à Internet

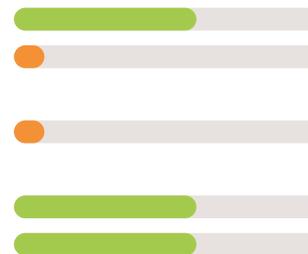
Avancement



Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

- Action 44 – Soutenir les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire
- Action 45 – Mener des actions d'aller-vers dans les structures d'accueil et d'hébergement pour faciliter l'insertion professionnelle
- Action 46 – Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité
- Action 47 – Amener les services d'inclusion numérique au plus près des publics précaires
- Action 48 – Renforcer les dispositifs d'accompagnement dans certaines zones spécifiques comme les gares et le Forum des Halles

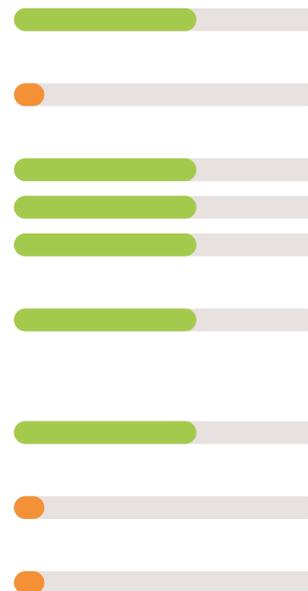
Avancement



Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

- Action 49 – Adapter l'offre en matière de bains-douches sur le territoire parisien et proposer aux usagers une orientation et un accompagnement social
- Action 50 – Faciliter l'accès à un Rendez-vous Santé pour les personnes précaires ne disposant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie
- Action 51 – Développer les permanences d'accès aux droits « jeunes »
- Action 52 – Rénover la plateforme SIAO - 115
- Action 53 – Renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services numériques en direction des publics en grande précarité
- Action 54 – Faciliter le recours aux dispositifs d'aide sociale par la simplification des documents destinés aux usagers et le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC)
- Action 55 – Mieux cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique
- Action 56 – Faciliter l'orientation vers des ressources de soins et de prise en charge référencées et qualitatives des personnes en situation de handicap
- Action 57 – Faciliter les démarches administratives et sanitaires pour les personnes en situation de handicap

Avancement



Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Avancement

Action 58 – Rénover le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens



Action 59 – Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français



Action 60 – Favoriser l'accès du public jeunes 16-25 ans à l'IAE



Action 61 – Favoriser l'obtention du permis de conduire



Action 62 – Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes travailleurs pour les jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion



Action 63 – Renforcer la prévention des risques auprès des personnes à la rue



Action 64 – Lever les freins à l'insertion liés à l'accueil du jeune enfant



L'adaptation, la lisibilité et l'accessibilité des services de lutte contre l'exclusion sont déterminantes pour favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'aide.

Dans ce cadre, plusieurs actions d'aller-vers ont été déployées, au travers notamment de permanences d'accès aux droits juridiques menées par le Bus de la Solidarité du Barreau de Paris ou au travers notamment des équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire du Samusocial de Paris.

Parallèlement, un travail a été engagé pour **rendre les dispositifs plus inclusifs et mieux adaptés** à la diversité des publics accueillis. Ainsi, à la suite de la dernière Nuit de la Solidarité faisant état d'une augmentation du nombre de femmes, une nouvelle halte de nuit pour les femmes à la rue dans les locaux de la Mairie du 20^e arrondissement est en cours d'ouverture (**ouverte ?**).

La tolérance de la consommation d'alcool a été travaillée dans certaines structures d'hébergement, notamment au sein du Centre d'action social de la Ville de Paris (CASVP). Les centres d'hébergement Stendhal, Relais des Carrières et Poterne des Peupliers ont développé une démarche de réduction des risques avec l'appui de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR), permettant la formation des professionnels du centre, la mise en place d'espaces de prévention et ayant pour résultat un apaisement des tensions au sein des centres.

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Action n° 42

Le Bus de la Solidarité du Barreau de Paris agit pour l'accès aux droits

En 2022, le Bus de la Solidarité du Barreau de Paris a assuré 7 000 consultations juridiques dont 2 000 dédiées au droit des étrangers. Cette même année, des permanences du Bus en format « maraude de nuit » à destination des femmes en situation de prostitution ont été mises en place au Bois de Vincennes, et depuis 2023 au Bois de Boulogne. Ces perma-

nences partenariales proposent un accompagnement global qui réunit à la fois des avocats bénévoles et des médiateurs communautaires, tout en associant les mairies et/ou commissariats des arrondissements concernés

Pour en savoir plus sur le Bus de la Solidarité: [cliquer ici](#)



Actions n° 43

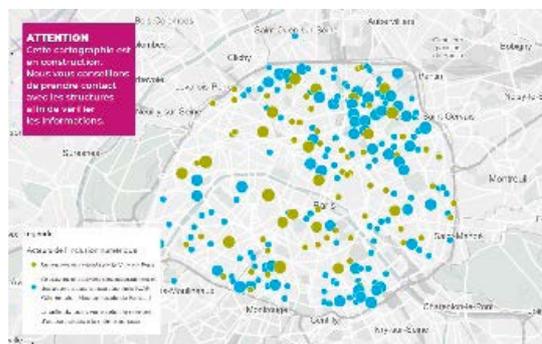
Faciliter l'accès au matériel numérique aux associations et aux personnes les plus précaires

La Ville s'est engagée avec ses 7 partenaires dans une nouvelle Stratégie parisienne d'inclusion numérique (SPIN).

Dans le cadre des engagements pris, un partenariat avec Emmaüs Connect a permis de mettre en place une filière du reconditionnement informatique à Paris (projet La Collecte.tech) et d'en faire bénéficier les plus précaires grâce à des tarifs solidaires. En 2022, ce sont plus de 1650 ordinateurs portables, tablettes et smartphones qui ont pu être vendus à tarif solidaire dans 9 structures distributrices. En 2023, lors de l'arrivée à Paris du Tour de France cycliste, ce sont 200 smartphones reconditionnés qui ont été remis à Emmaüs Connect et au Samusocial par ECOSYSTEM, dans le cadre d'une opération de collecte de téléphones menée par la Ville. La Poste a également fait don en 2023 de plus de 250 ordinateurs (portables et fixes) à plusieurs associations parisiennes du champ social.

Afin de soutenir leurs activités en direction des personnes les plus éloignées du numériques, la Ville a également financé 45 associations pour acheter du matériel informatique et numérique.

Pour accéder à la cartographie des services d'inclusion numérique: [cliquer ici](#).



Action n° 55

Une hausse des aides pour lutter contre la précarité énergétique

Les réflexions et travaux menés en 2022 ont permis d'aboutir en début d'année 2023 à la revalorisation des aides curatives à l'énergie (augmentation du montant de l'aide curative à l'énergie et revalorisation des plafonds de ressources des bénéficiaires d'aides du fonds de solidarité pour le logement [FSL]). Dans un contexte fortement marqué par la crise énergétique et l'inflation, ces mesures permettent d'accroître le nombre de bénéficiaires et d'apporter des réponses aux ménages en situation d'impayés de charges d'énergie, qu'ils soient titu-

lares d'un contrat individuel d'électricité ou de gaz (aide du FSL Énergie curatif) ou en chauffage collectif (aide au paiement de la dette de loyer et/ou de charges du FSL Habitat).

Pour plus d'informations : [cliquer ici](#)



QUELQUES CHIFFRES

1 303 interventions et **471** évaluations

sanitaires dispensées par les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire (EMEOS)

290 aidants numériques des associations qui accompagnent les personnes les plus en difficulté ont été formés à l'actualité et à l'offre de service de France Travail

38 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont été labellisées en 2022

Plus de **600 000** protections périodiques données à **60** associations partenaires de Règles Élémentaires.



LES PERSPECTIVES DE L'ANNÉE À VENIR

Action n° 39

Les structures de la Ville de Paris s'adaptent pour accueillir des animaux domestiques

Pour la première fois cette année, le Plan d'urgence hivernal de la Ville de Paris accueillera des hommes isolés en situation de rue avec un animal domestique. Afin d'accueillir au

mieux les animaux et garantir la sécurité de l'animal et des hébergés, des cages ont été installées sur le site permettant d'accueillir deux animaux.

Depuis décembre 2023, l'ESI Halle-Saint-Didier est également en capacité d'accueillir une personne avec son animal de compagnie via l'installation d'une cage sur le site. Ce modèle sera dupliqué à l'ESI René Coty en 2024.

En parallèle, une collaboration a été réalisée avec l'association Gamelles pleines pour lutter contre l'exclusion sociale des

personnes en situation de précarité accompagnées d'animaux domestiques. L'association accompagne notamment le maître dans un parcours de soin pour son animal, une condition nécessaire à terme pour bénéficier d'une place dans un centre d'hébergement qui accepte les animaux.



Action n°49

Aller-vers les personnes en situation d'exclusion: un projet de mise en place d'un accompagnement social dans les bains-douches

La Ville de Paris prévoit d'offrir aux personnes en difficulté qui fréquentent les bains-douches un accès à des prestations qui peuvent les aider à améliorer leur situation par la mise en œuvre d'un accompagnement social sur place lorsque c'est possible, notamment expérimenté au bain-douche Ney.

Les personnels des bains-douches seront également formés à la prise en compte des problématiques sociales des personnes fréquentant ces établissements.

Enfin, les bains-douches seront intégrés à l'ensemble du réseau de solidarité ce qui signifie notamment la disposition de panneaux d'affichage sur lesquels les usagers pourront trouver les documents les plus à jours (flyers canicule, flyer extrait du guide de la solidarité, adresses et coordonnées d'associations gérant des accueils de jour, de l'aide alimentaire...)



Action n°58

Un nouveau règlement du fonds d'aide aux jeunes Parisiennes et Parisiens

À partir du 1^{er} janvier 2024, un nouveau règlement du Fonds d'Aide Aux Jeunes Parisiens (FAJP) sera mis en place. Ce nouveau règlement prévoit des mesures telles que l'élargissement des critères d'attribution et la proposition d'une aide mensuelle expérimentale pour éviter les ruptures de fin de sortie de dispositifs, l'actualisation des montants seuils, la garantie de la participation active des jeunes dans le dispositif et le développement du FAJP Collectif. Ces évolutions visent à mieux répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté à Paris afin de favoriser leur autonomie.

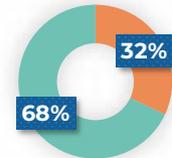




Engagement

4

Garantir un accompagnement sans rupture



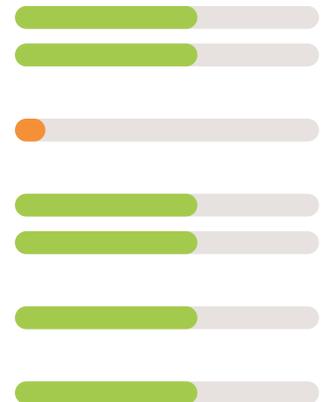
■ Actions restant à démarrer
■ Actions démarrées

NOS RÉALISATIONS

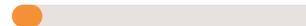
Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

- Action 65 – Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions
- Action 66 – Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs
- Action 67 – Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs en risque potentiel ou actuel de surendettement
- Action 68 – Améliorer le fonctionnement de la CCAPEX
- Action 69 – Étendre les dispositifs dédiés aux personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficulté psycho-sociale en lien avec une problématique de logement
- Action 70 – Créer et animer un réseau de partenaires autour des questions de santé et de l'insertion professionnelle
- Action 71 – Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

Avancement



Action 72 – Développer une politique de réduction des risques auprès des publics jeunes hébergés en centres d'hébergement



Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Avancement

Action 73 – Adopter un plan de sortie de trêve chaque année



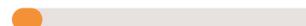
Action 74 – Faciliter l'accès aux examens de prévention santé (EPS) de la CPAM ou aux consultations en centre de santé des personnes précaires



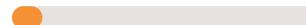
Action 75 – Mettre en place un Parcours Santé Jeune généralisé



Action 76 – Identifier les ressources et mobiliser les acteurs pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes Parisiennes et Parisiens



Action 77 – Déployer la référence de parcours sur l'ensemble du territoire parisien pour le public jeune



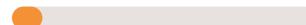
Action 78 – Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement



Action 79 – Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hébergement



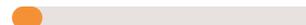
Action 80 – Mettre en place un dispositif de la rue au logement



Action 81 – Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés



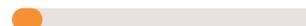
Action 82 – Soutenir les innovations sociales pour l'insertion vers l'emploi des personnes en situation de grande précarité



Action 83 – Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement



Action 84 – Soutenir l'innovation médico-sociale pour l'accompagnement global des jeunes



Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Avancement

Action 85 – Mieux articuler les dispositifs d'accompagnement lié au logement et améliorer la coordination des services



Action 86 – Mieux coordonner les acteurs pour stabiliser l'hébergement des femmes enceintes et de leurs enfants en situation de rue



Action 87 – Conforter la coordination des accueils de jour



Action 88 – Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux

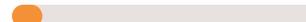
Action 89 – Renforcer les dispositifs sociaux et médico-sociaux des sortants de prison

Action 90 – Élaborer une stratégie de sécurisation des capacités d'hébergement, notamment par la définition des conditions de déploiement de sites intercalaires et par un partage régulier de l'évolution de ces sites

Action 91 – Développer le recours au coffre-fort numérique

Action 92 – Faciliter l'obtention d'autorisation de stationnement pour les associations

Action 93 – Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale



Garantir un accompagnement sans rupture passe par un renforcement de la coopération entre acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Le PACTE prévoit la mise en place de rencontres et d'espaces de coordination, concrétisée cette année au travers notamment de **l'expérimentation d'une instance locale de prévention des expulsions dans le 14^e arrondissement** qui a pu examiner 180 situations, l'expérimentation **en cours à l'échelle de 3 arrondissements d'instances de coordination et de suivi des acteurs de la lutte contre l'exclusion ou encore l'écriture d'un nouveau cahier des charges des Espaces Solidarité Insertion.**

La mise en place d'outils contribuant à un accompagnement sans rupture s'est traduite par **l'élaboration d'un tableau de bord annuel recensant plus de 50 indicateurs collectés auprès d'une dizaine de partenaires de lutte contre la précarité énergétique.**

FOCUS SUR QUELQUES PROJETS DU PACTE

Action n° 68

Amélioration du fonctionnement de la CCAPEX

Afin de renforcer l'efficacité et la visibilité de l'instance de coordination partenariale des acteurs de la prévention des expulsions (CCAPEX), plusieurs groupes de travail se sont tenus en 2023 visant à revoir le contenu et les modalités de saisine de l'instance, avec l'appui d'un groupe ressources constitué de professionnels de terrain, identifier des pistes d'amélioration du fonctionnement de l'instance, et remobiliser les partenaires autour des préconisations.

Pour plus d'informations sur la prévention des expulsions locatives : [cliquer ici](#)



Action n° 69

Le 18^e arrondissement est maintenant couvert par une nouvelle Équipe de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins (ELIAHS)

Les équipes ELIAHS accompagnent les personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficultés sociales en lien avec une problématique logement. L'objectif est de permettre aux personnes de conserver et d'habiter dignement leurs logements sociaux tout en accédant à leurs droits. Une nouvelle équipe ELIAHS a été créée fin 2021 dans le 18^e arrondissement. En 2022, cette nouvelle équipe a reçu des signalements de 43 ménages dont 36 ont intégré la file active de l'équipe.

Pour en savoir plus sur le dispositif : [cliquer ici](#)



QUELQUES CHIFFRES

4 sessions d'information sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique ont été dispensées aux travailleurs sociaux des services sociaux de proximité (SSP) et des responsables des espaces parisiens pour l'insertion (EPI).



LES PERSPECTIVES DE L'ANNÉE À VENIR

Action n° 78

Une nouvelle grille de cotation pour accéder au logement social

La cotation de la demande est un outil qui aide à **sélectionner de façon transparente, objective et égalitaire les candidats pour un logement social disponible**. Il s'agit d'un système de points affectés à chaque demandeur de logement en fonction de sa situation, à partir de **critères objectifs** concernant: le logement actuel et ses conditions d'occupation (sur-occupation, part du revenu consacré au loyer, expulsion, hébergement, etc.), la situation familiale du ménage demandeur, et divers critères spécifiques (l'ancienneté de la demande, la valorisation des travailleurs du service public ou prochainement travailleurs clés, ou la reconnaissance du droit au logement opposable). Depuis 2014 la Ville de Paris a développé un dispositif de cotation pour les désignations relevant du contingent de la Ville grâce à l'expérimentation permise par la loi ALUR. La nouvelle grille de cotation a été travaillée à partir de la première grille de cotation de la Ville de Paris, **en ajoutant de nouveaux cri-**

tères et en identifiant les atouts et faiblesses du dispositif initial afin d'améliorer notamment les équilibres de points existants concernant les situations de sur-occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence et de handicap. Enfin, la grille de cotation harmonisée intègre les objectifs d'attribution concernant les ménages Dalo et prioritaires au titre du L.441-1 du CCH et énoncés dans la convention parisienne d'attribution, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2021.

Pour en savoir plus sur la grille de cotation pour accéder au logement social: [cliquer ici](#)



Action n° 91

Une expérimentation de coffre-fort numérique dans les espaces solidarité insertion (ESI)

Les personnes en situation d'exclusion réalisent de nombreuses démarches administratives dans le cadre de leur parcours d'insertion, en premier lieu desquelles des démarches d'accès aux droits. La multiplicité des démarches, des situations ou encore la perte de documents officiels induisent parfois des ruptures d'accompagnement. Le coffre-fort numérique est une solution de stockage sécurisée dont la gestion est assurée directement par la personne, permettant ainsi de conserver au format numérique à la fois les papiers mais aussi les pièces justificatives des personnes. C'est une sécurité pour les personnes en rue mais aussi pour les travailleurs sociaux, renforçant la continuité de l'accompagnement.

Cela nécessite toutefois un peu de formation pour bien gérer le coffre-fort, à la fois pour l'utilisateur et pour le professionnel, mais aussi pour s'adapter à l'usage de plus en plus répandu de la dématérialisation des dossiers.

L'association RECONNECT est financée par la Ville de Paris pour mener une expérimentation 2023-2024 auprès des ESI parisiens qui le souhaitent et proposer des coffres-forts à certains de leurs usagers ainsi que la formation de leur personnel.



REMERCIEMENTS

NOS PARTENAIRES



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)





